

2023

24

RAPPORT ANNUEL

Fonds
intergénérationnel de
l'Université Concordia

Exercice financier pour la période
du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024

concordia.ca/fr/campagne

Signataire de :



NOTRE ENGAGEMENT D'INVESTISSEMENT D'ICI 2025

100% 0% 10%

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1

Un mot de nos présidents	4
--------------------------	---

SECTION 2

Faits saillants et progrès	8
----------------------------	---

Vue d'ensemble	9
----------------	---

Transition vers l'objectif 100/0/10	11
-------------------------------------	----

Contributions financières à l'Université Concordia	12
--	----

Engagement d'entreprise (par le biais de SHARE et de gestionnaires de fonds)	13
--	----

Charte des universités canadiennes pour des placements écoresponsables à l'heure des changements climatiques	13
--	----

Principes pour l'investissement responsable (PRI)	14
---	----

Évaluation des risques et opportunités liés au climat	14
---	----

SECTION 3

Structure et gouvernance	15
--------------------------	----

Structure d'investissement : objectifs de rendement et politique d'allocation	16
--	----

Nouveau cadre de gouvernance	18
------------------------------	----

Mise à jour de la politique de placement	20
--	----

SECTION 4

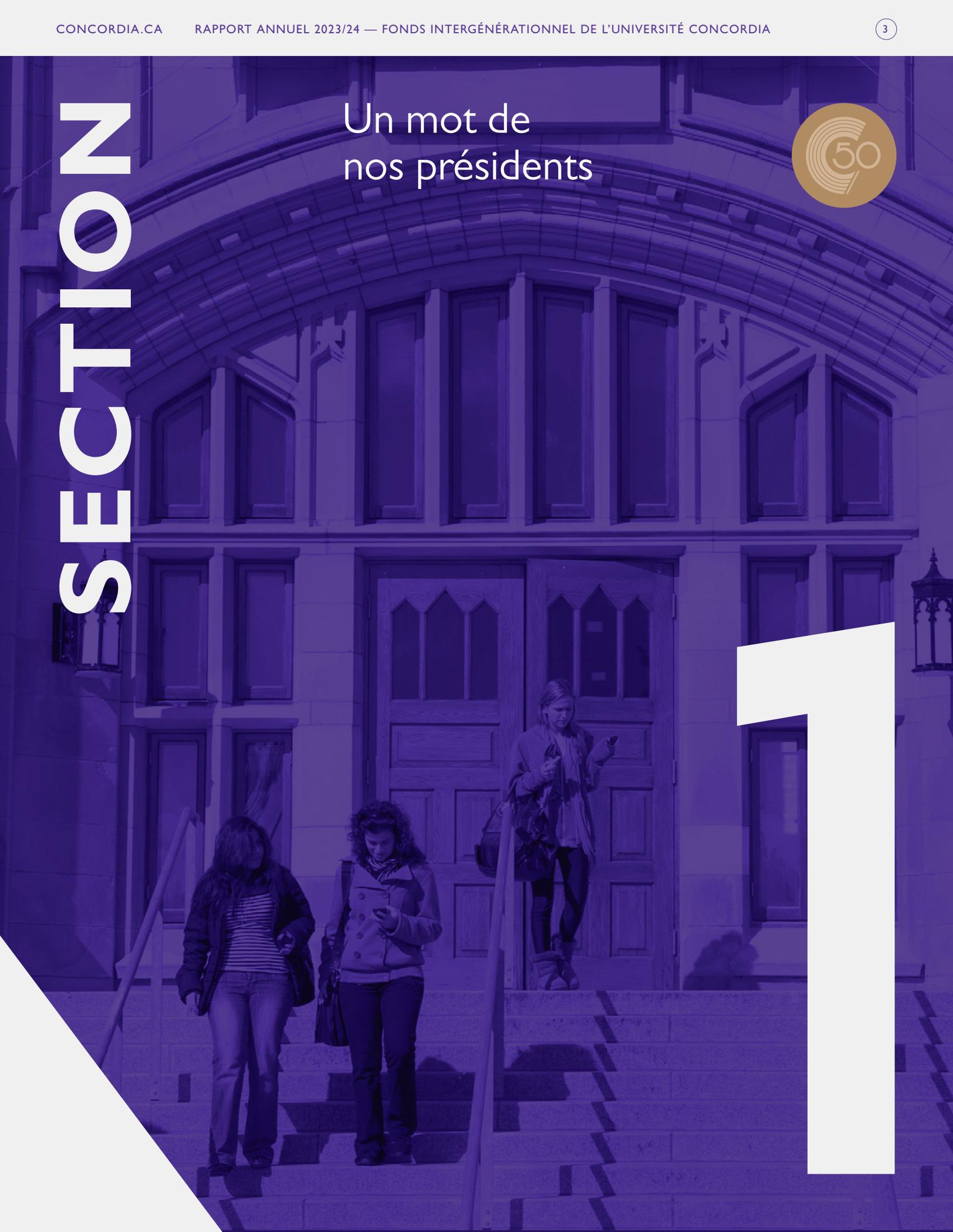
Mesure, intentionnalité et résultats de l'allocation du capital	28
--	----

SECTION 5

Regard sur l'avenir	38
---------------------	----

SECTION

Un mot de nos présidents



UN MOT DE NOS PRÉSIDENTS



Howard Davidson,
BComm 80

Président du conseil, Fonds intergénérationnel de l'Université Concordia



Denis Cossette

Président, Fonds intergénérationnel de l'Université Concordia

Nous sommes honorés de vous présenter ce rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 30 avril 2024. Ce fut une année particulièrement stimulante et transformatrice pour le Fonds intergénérationnel de l'Université Concordia (FiUC).

Depuis quelques années, le monde traverse une série de défis uniques et continue de s'adapter à de nouvelles réalités. L'an dernier, le gouvernement provincial a apporté d'importants changements à la politique relative aux droits de scolarité. Cette réforme a eu un impact négatif sur les perspectives financières de l'Université. Celle-ci a présenté un plan dont l'objectif est de demeurer proactif et de rétablir sa stabilité financière au fil du temps – une mission dans laquelle le Fonds jouera un rôle encore plus crucial.

Malgré ces enjeux, l'incertitude du marché et les bouleversements géopolitiques, l'Université Concordia (UC) maintient son engagement à servir sa communauté.

En 2024, le palmarès Impact Rankings 2024 de Times Higher Education (THE) a classé

Concordia parmi les meilleures universités du monde à l'égard de six des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. De plus, l'Université s'est hissée au premier rang des meilleures universités nord-américaines de moins de 50 ans dans la dernière édition du palmarès des jeunes universités (Young University Rankings) de THE, alors qu'elle était deuxième en 2023. Concordia arrive en tête du classement au Canada depuis sept années consécutives.

L'UC a également été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs montréalais pour la neuvième année consécutive. Concordia se distingue notamment par ses politiques en faveur du bien-être de son personnel, son environnement valorisant l'équilibre entre vie familiale et professionnelle, ses avantages sur le plan de la santé et son régime de retraite.

L'année a été marquée par des transformations tant sur le plan de la gouvernance que de la stratégie d'investissement durable, démontrant notre engagement continu à atteindre nos objectifs 100/0/10 en 2025.

Revue de la gouvernance

Un des jalons de l'année qui vient de s'écouler fut la révision exhaustive et l'approbation des règlements et chartes de gouvernance du FiUC. Une nouvelle politique de placement et de nouveaux administrateurs ont été nommés, toujours en phase avec nos objectifs 100/0/10. Ces mesures témoignent de la volonté du Fonds d'agir en faveur de la lutte contre les changements climatiques et d'une transition énergétique harmonieuse, en prenant les problèmes locaux et mondiaux à bras-le-corps.

La Fondation de l'Université Concordia change de nom

À la lumière de son orientation 100/0/10, de l'envergure et de l'importance des programmes d'investissement de l'entité visant à soutenir l'UC, la Fondation a été rebaptisée Fonds intergénérationnel de l'Université Concordia (FiUC). Ce changement reflète l'objectif du FiUC, qui est d'assurer la viabilité financière à long terme de l'UC en s'appuyant sur un cadre d'allocation de capital qui apporte des solutions environnementales, sociales et économiques aux enjeux planétaires actuels et futurs.

UN MOT DE NOS PRÉSIDENTS



2025

Grâce aux développements susmentionnés, le Fonds est en passe d'atteindre son objectif 100/0/10 en 2025, de même que pour diversifier son portefeuille et renforcer sa résilience face aux aléas du marché.

Plan de transition 100/0/10

Des progrès significatifs ont été réalisés au cours du dernier exercice financier en regard de notre plan de transition, notamment en ce qui a trait à l'investissement dans des placements durables, conformément à la vision du FiUC.

Cette année, le FiUC étoffe essentiellement ses placements non traditionnels en investissant dans :

- > Un fonds de fonds d'infrastructure mondial et diversifié avec une forte composante de durabilité.
- > Un fonds de fonds diversifié axé sur le capital privé canadien dans les secteurs des sciences de la vie, de l'innovation propre et industrielle ainsi que des technologies de l'information.
- > Deux fonds spéculatifs, l'un visant à tirer parti de la transition vers des solutions d'énergie électrique et l'autre se concentrant sur les marchés mondiaux d'échange de droits d'émission de carbone.

Grâce aux développements susmentionnés, le Fonds est en passe d'atteindre ses objectifs 100/0/10 en 2025, de même que pour diversifier son portefeuille et renforcer sa résilience face aux aléas du marché.

Au cours de l'année écoulée, des progrès ont aussi été accomplis en matière de rapport d'activités sur le plan de la durabilité, avec notamment la publication de normes inaugurales par l'International Sustainability Standards Board (ISSB) et du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (TNFD). Nous nous réjouissons de ces avancées qui vont dans le même sens que nos objectifs et qui permettront d'améliorer la mesure et la diffusion des indicateurs de durabilité dans l'ensemble de nos placements.

En ce qui concerne la gestion du risque climatique, la participation du FiUC dans des entreprises figurant au Carbon Underground 200 (CU200) est actuellement de 1,19%, ce qui représente une diminution par rapport à l'année dernière. Cette baisse est imputable au rachat de placements non conformes à notre objectif pour 2025. L'exposition résiduelle sera traitée en 2025 dans le cadre du plan de transition en cours.

La transparence étant l'un des piliers de la mission du FiUC, nous avons le plaisir de vous informer qu'à partir de cette année, les émissions de carbone du portefeuille du FiUC seront calculées. Deux fournisseurs réputés de données sur les émissions de carbone ont été mandatés à cette fin.



UN MOT DE NOS PRÉSIDENTS

Nous sommes profondément reconnaissants envers nos généreux donateurs et nos autres supporteurs pour leurs contributions significatives et leur implication dans l'avenir de notre université.

— Denis Cossette

Pour en savoir plus sur le FiUC, consultez la FAQ en balayant ce code QR :



Du point de vue de l'engagement, le FiUC a continué à agir en tant qu'investisseur actif et impliqué. Au-delà des importants jalons évoqués plus haut, soulignons quelques faits dignes de mention :

- > Le FiUC a versé près de 5,2 M\$ à l'Université Concordia pour son fonds de dotation, avec un ratio de financement de 105,8% au 30 avril 2024.
- > Pour ce qui est des programmes d'investissement liés à la viabilité financière à long terme de l'UC et à ses fonds d'amortissement, le FiUC a contribué à une augmentation de sa capacité fiscale de l'ordre de 5,9 M\$, ainsi qu'à la croissance continue de ses programmes d'investissement à moyen terme.

Dans un avenir rapproché, le FiUC continuera à œuvrer à la réalisation de ses objectifs 100/0/10 et de son plan de transition, déjà bien amorcé. Parmi les autres projets et initiatives à l'horizon, le FiUC compte :

- > Définir des lignes directrices pour le vote par procuration, en accord avec les valeurs du FiUC et les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable, et augmenter la portée du calcul de ses émissions de carbone.
- > Élaborer un cadre de rapport d'activités multidimensionnel afin de rendre compte de manière transparente et approfondie de la façon dont le capital est réparti, de l'avancement des objectifs et de la mission du FiUC, de ses performances en matière de risque et de rendement, et des efforts déployés dans le cadre de son programme d'investissement responsable, notamment en matière d'engagement.

Toujours dans un souci de transparence, nous sommes heureux de partager cette vue d'ensemble de nos finances. Vous trouverez aussi des états financiers complets et vérifiés à la fin de ce rapport.

Nous espérons que l'impact des donateurs sur les réalisations actuelles et futures de notre communauté saura vous inspirer. Nous sommes profondément reconnaissants envers nos généreux donateurs et nos autres supporteurs pour leurs contributions significatives et leur implication dans l'avenir de notre université.

Nous tenons à remercier les membres actuels du conseil d'administration et du comité de placements du FiUC pour leur travail acharné en faveur de l'Université et de ses ambitions. Rien de ce que nous accomplissons ne serait possible sans leur soutien et leur dévouement. Dans la foulée de la revue approfondie de la gouvernance réalisée en 2023-2024, nous saluons l'arrivée du nouveau président et des nouveaux membres du conseil d'administration.

Nous remercions également le personnel du FiUC et tous nos partenaires.

Merci!

Denis Cossette

Président, Fonds intergénérationnel de l'Université Concordia

UN MOT DE NOS PRÉSIDENTS

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de respect que j'assumerai plus tard cette année la présidence du conseil d'administration du FiUC.

— Sam Reda

Message du président sortant du conseil d'administration

Ce fut un honneur pour moi de présider le conseil d'administration du FiUC [anciennement FUC], et je suis très fier de ce que nous avons réussi à accomplir ensemble, en portant nos objectifs de durabilité toujours plus loin.

De nombreux remerciements s'imposent – trop nombreux pour être énumérés ici, vu le rôle important que beaucoup ont joué dans notre réussite au fil du temps. Je tiens notamment à remercier nos membres et nos donateurs, sans lesquels nous ne serions pas là où nous sommes. Votre soutien à l'Université est inestimable.

Je suis convaincu que le FiUC, son équipe de direction et son conseil d'administration poursuivront leur excellent travail pendant de nombreuses années.

Cordialement,

Howard Davidson, BComm 80

Président sortant du conseil, Fonds intergénérationnel de l'Université Concordia

Message du nouveau président du conseil d'administration

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de respect que j'assumerai plus tard cette année la présidence du conseil d'administration du Fonds intergénérationnel de l'Université Concordia. J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration et les remercier pour leur dévouement envers l'Université et sa communauté.

À l'aube d'endosser mes nouvelles fonctions, j'aimerais exprimer ma gratitude à Howard pour son immense contribution ces dernières années, et lui souhaiter le meilleur pour l'avenir.

Au cours de sa longue présidence débutée en 2010, Howard a vu les actifs sous gestion du FiUC plus que tripler, passant de près de 130 M\$ à 454 M\$!

Son leadership a été déterminant pour le FiUC, qui a su relever une foule de défis au fil des ans.

Au plaisir de collaborer avec chacun d'entre vous.

Cordialement,

Sam Reda

Président du conseil, Fonds intergénérationnel de l'Université Concordia



SECTION

Faits saillants et progrès



2



FAITS SAILLANTS ET PROGRÈS



454M

La valeur marchande du FiUC est passée de 413 M\$ l'année dernière à 454 M\$ cette année.

Vue d'ensemble

Malgré tous les défis qui ont frappé les marchés financiers mondiaux, tout comme les crises géopolitiques et la volatilité qui en a résulté, les actions cotées en Bourse se sont montrées résilientes au cours de l'exercice financier 2023. Ceci a été particulièrement vrai aux États-Unis, avec comme fer de lance les « sept magnifiques », c'est-à-dire un groupe d'entreprises technologiques à très forte capitalisation. L'enthousiasme suscité par les technologies d'intelligence artificielle générative a continué de stimuler le marché public. Combiné à des données économiques robustes et à une réduction progressive de l'inflation, ce phénomène a entraîné de solides gains sur les marchés des actions et des titres à revenu fixe, malgré l'escalade des tensions géopolitiques sur les marchés du Moyen-Orient.

Cette croissance n'a pas été uniforme dans tous les secteurs ou régions, les marchés émergents accusant généralement un retard par rapport à leurs homologues plus développés.

Sur le front des marchés privés, des rapports d'EY indiquent que le sentiment du marché du capital-investissement s'est amélioré au cours du premier trimestre 2024, grâce au rapprochement des écarts de valorisation, malgré la baisse globale des volumes et les disparités entre les GPs et les zones géographiques. Le volume des ventes secondaires a augmenté, stimulée par des périodes de détention plus longues. Par ailleurs, la popularité croissante des fonds de crédit privés a incité les prêteurs traditionnels, tels que les banques, à se repositionner pour tirer parti de la stabilisation des taux et de l'augmentation de la demande sur le marché.

Placements et rendement du portefeuille

La valeur marchande du FiUC est passée de 413 M\$ l'année dernière à 454 M\$ à la fin de l'exercice en cours, incluant le fonds de placement à long terme et le fonds de placement à moyen terme, qui s'élèvent respectivement à 285 M\$ et 138 M\$.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 avril 2024, le fonds à long terme a enregistré un rendement de 7,5 %, net de tous frais, tandis que le fonds à moyen terme a enregistré un rendement de 2,8 %, soit à un niveau inférieur d'environ 1 % à celui de son indice de référence stratégique.

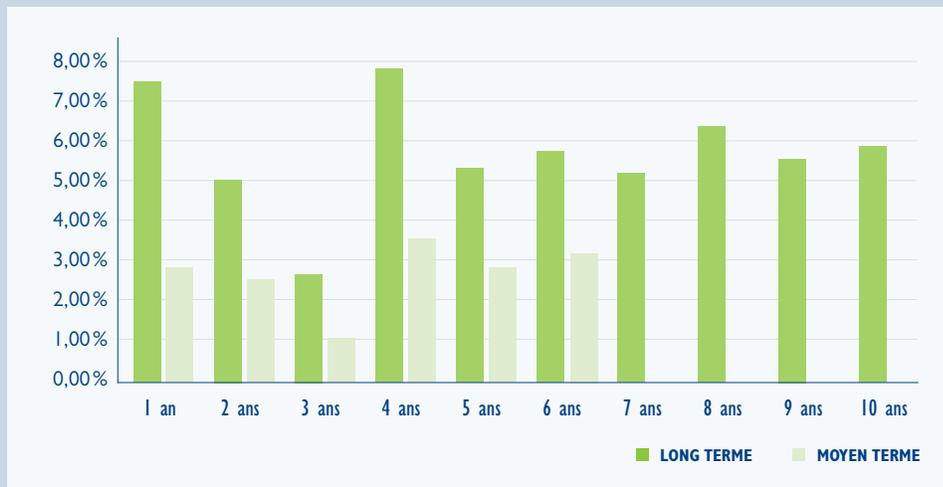
AU 30 AVRIL 2024	1 AN	2 ANS (annualisé)	3 ANS (annualisé)	5 ANS (annualisé)
Actions	11,92%	8,35%	4,24%	8,13%
Revenus fixes	2,92%	3,20%	1,31%	2,63%
Placements non traditionnels	1,74%	1,12%	3,25%	3,34%
Investissements d'impact	9,12%	4,42%	-0,95%	7,72%

FAITS SAILLANTS ET PROGRÈS



Rendements nets annualisés

Le fonds de placement à long terme a généré un rendement de 5,8% sur 10 ans, soit légèrement en deçà de sa cible stratégique, tandis que le fonds de placement à moyen terme a généré un rendement de 4,6% depuis sa création – une performance légèrement supérieure à sa cible stratégique.

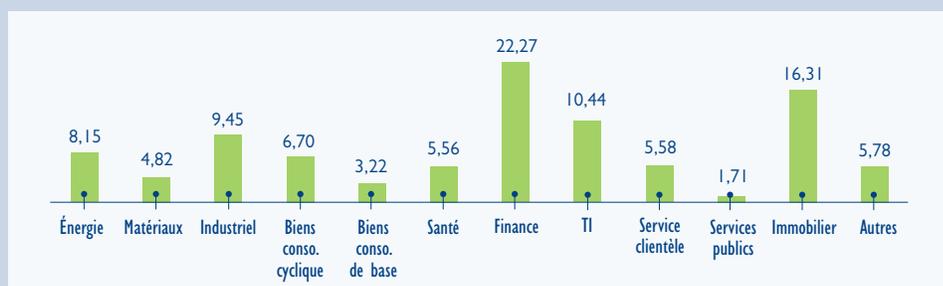


L'exposition sectorielle et géographique du FiUC est illustrée ci-dessous. La majeure partie du portefeuille est investie dans les marchés développés, avec une allocation sectorielle diversifiée.

Exposition géographique du FiUC (%)



Exposition sectorielle du FiUC (%)



FAITS SAILLANTS ET PROGRÈS



67%

La phase I ayant été achevée à la fin de l'année fiscale, le FiUC est déjà durable à 67% et en bonne voie de l'être complètement d'ici 2025.

Transition vers le 100/0/10

La transition du FiUC vers ses objectifs 100/0/10 se déroule en plusieurs phases, qui sont décrites ci-dessous. La phase I est terminée, tandis que les phases II et III sont en cours de réalisation et devraient être finalisées d'ici la fin de l'année civile, suivies de la phase IV.

Phase I:

Cette phase a été axée sur l'augmentation de l'allocation à un fonds d'actions mondial aligné sur l'Accord de Paris – un fonds d'impact axé sur l'investissement dans des entreprises québécoises qui apportent des solutions à la crise de l'eau. La phase I s'est poursuivie cette année avec des placements dans des fonds spéculatifs, des fonds d'investissement privés dans les infrastructures et des fonds de fonds de capital-risque, comme décrit ci-dessous.

- > Le **World Carbon Fund** applique une stratégie à long/court terme sur les marchés mondiaux de négociation de carbone réglementés. Une partie des frais de performance est dédiée au retrait de permis carbone afin de soutenir les efforts de décarbonation.
- > Le **Westbeck Volta Fund** emploie une stratégie axée sur la chaîne de valeur des batteries qui vise à tirer parti de la transition vers des solutions d'énergie électrique.
- > Le **Global Responsible Infrastructure Fund (GRIF)** est un fonds de fonds d'infrastructure diversifié qui investit à l'échelle mondiale dans différents secteurs tout en intégrant une stratégie de développement durable dans son approche.
- > Le **Teralys Capital Innovation Fund 2023** est un fonds de fonds qui alloue principalement des capitaux à des fonds de capital-risque canadiens, en mettant l'accent sur les secteurs des sciences de la vie, des technologies de l'information et de l'innovation propre et industrielle.

Phase II:

L'objectif de la phase II est d'éliminer du portefeuille toute participation aux actions du Carbon Underground 200 (CU200) et de renforcer la participation aux piliers « planète » et « personnes », en promouvant la santé des écosystèmes et la biodiversité, ainsi qu'en soutenant les sciences de la vie, pour n'en citer que quelques-uns. L'exposition était de 1,19% en date d'avril 2024.

Phase III:

Tandis que les phases I et II se concentrent sur les actions publiques, les fonds spéculatifs et le capital-investissement, la phase III porte sur les titres à revenu fixe et les actifs réels, ce qui inclut une allocation à la dette privée – les sciences de la vie et les ressources naturelles (minéraux critiques pour la transition énergétique).

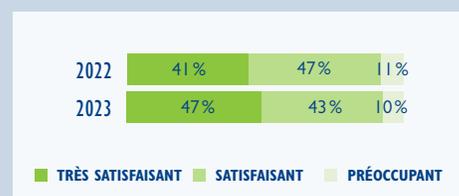
Phase IV

La phase IV vise à accroître les placements liés à la mission du FiUC, tout particulièrement aux 10% de l'objectif 100/0/10.

Ultimement, ces placements seront choisis en vue d'améliorer la diversification du portefeuille et de le rendre plus cohérent avec notre engagement 100/0/10.

À la fin de l'année dernière, comme l'illustre le tableau ci-dessous, 47% des placements du portefeuille avaient une note très satisfaisante, contre 41% l'année dernière, ce qui montre une amélioration de la qualité et une véritable volonté d'intégrer la durabilité dans notre portefeuille. Les prochaines phases de la transition permettront de combler les lacunes restantes.

Notations



FAITS SAILLANTS ET PROGRÈS



5,2M

Au cours de l'année 2023/2024, 5,2 millions de dollars de paiements ont été distribués à l'UC.

Contributions financières à l'Université Concordia

La contribution du fonds de placement à long terme et du fonds de placement à moyen terme se reflète également dans leur impact sur la capacité fiscale de l'UC et dans leur apport à son budget de fonctionnement.

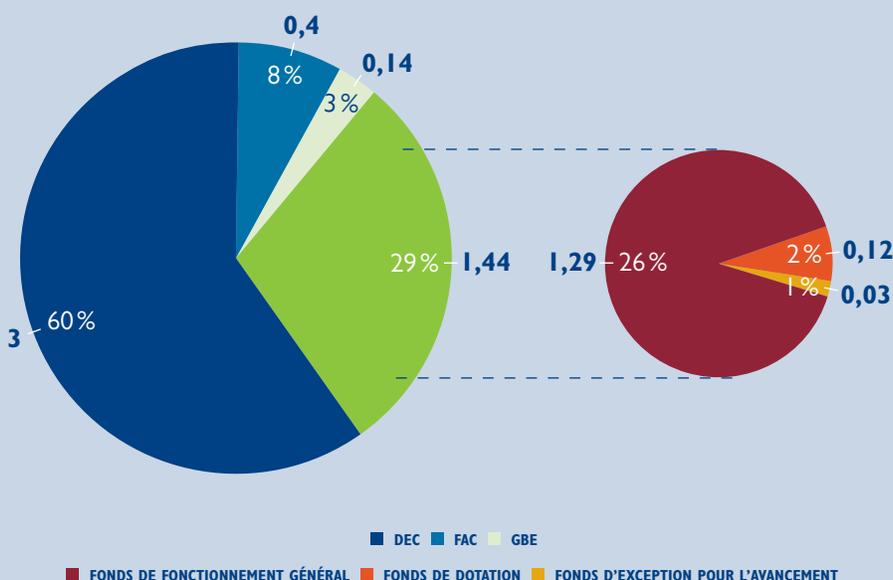
Au cours de l'exercice 2023/2024, une somme de 5,2 M\$ a été versée à l'Université Concordia. Le programme relatif aux fonds provenant des assurances collectives (FAC) a généré des revenus de 395 000 \$, et le programme d'optimisation de la gestion de trésorerie (OGT) a généré des revenus d'environ 1,4 M\$, qui ont été distribués au fonds de fonctionnement général. La part du fonds de dotation s'est élevée à 117 000 \$.

La capacité fiscale de l'UC a également augmenté de près de 5,9 M\$ grâce à l'augmentation de ses fonds d'amortissement et au remboursement conséquent de ses dettes accumulées.

Deux nouveaux programmes ont été mis sur pied l'an dernier au sein du FiUC afin d'améliorer sa contribution à l'UC, soit le Programme de gestion du budget d'exploitation (GBE) et le programme relatif au déficit d'exploitation cumulé (DEC).

- > L'objectif du GBF est de financer les besoins opérationnels de l'UC pour des projets spéciaux, avec l'accord du chef de la direction financière (CFO).
- > Le but du DFA est de financer le remboursement du déficit accumulé du fonds de fonctionnement de l'UC.
- > Le DFA a généré un revenu de 3 M\$, tandis que le GBF a généré 142 000 \$ au cours de leur première année d'existence.

Revenus générés par programme (M\$)



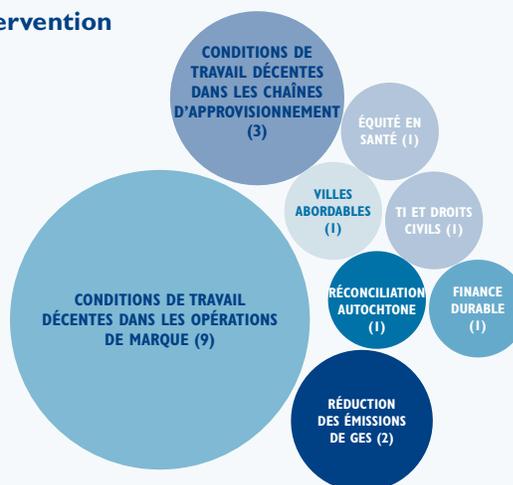
FAITS SAILLANTS ET PROGRÈS

Engagement d'entreprise (par le biais de SHARE et de gestionnaires de fonds)

Mobiliser les entreprises avec l'UNIE: Le Réseau universitaire pour l'engagement actionnarial (UNIE) est un programme d'engagement d'entreprise géré par SHARE. Celui-ci met à profit le pouvoir des fonds de dotation et des régimes de retraite des universités canadiennes en tant qu'investisseurs institutionnels pour faire face de manière significative aux risques liés aux changements climatiques. L'initiative se concentre à la fois sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'accélération de la transition vers une économie à faible émission de carbone. En 2023, SHARE a mobilisé seulement 13 entreprises en notre nom, ce qui reflète notre important degré d'investissement dans des entreprises durables.

En 2023, SHARE a mobilisé seulement 13 entreprises en notre nom, ce qui reflète notre important degré d'investissement dans des entreprises durables.

Secteurs d'intervention



Charte des universités canadiennes pour des placements écoresponsables à l'heure des changements climatiques

Investir pour lutter contre les changements climatiques: La Charte a été adoptée par plus de 18 universités, dont l'Université Concordia, avec pour intention de collaborer à des stratégies visant à favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Pour ce faire, elles appliqueront un cadre d'investissement responsable dans l'ensemble de leurs portefeuilles et augmenteront les placements dans des solutions durables.

En 2023, un nouveau comité de présidence a été nommé et de nouveaux membres universitaires ont rejoint les rangs de la charte. En outre, au cours de l'année, la charte a accueilli des représentants des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PRI) afin de démontrer l'intérêt d'être signataire et les différents accès et ressources mis à la disposition des investisseurs institutionnels.

Enfin, au cours de 2023, des membres de l'Université ont partagé leurs pratiques d'investissement responsable en détail ainsi que leurs objectifs de développement durable et les méthodologies utilisées pour y parvenir.

FAITS SAILLANTS ET PROGRÈS

PORTEFEUILLE PUBLIC

	Émissions de GES (tCO ₂ e)	% du portefeuille total
Portée 1 (tCO ₂ e)	6 392	10,71 %
Portée 2 (tCO ₂ e)	1 689	2,83 %
Portée 3 (tCO ₂ e)	51 584	86,46 %
Total	59 666	

PORTEFEUILLE PRIVÉ

Stratégie	Émissions de GES (tCO ₂ e)
Bois d'œuvre et agriculture	429
CR technologie propre	180
Dégradation des sols	97
Total	707

Principes pour l'investissement responsable (PRI)

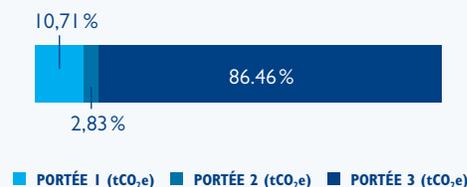
Le FiUC a adhéré aux PRI et a rejoint un réseau international d'institutions financières soutenu par les Nations Unies qui travaillent ensemble à promouvoir l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur processus décisionnel en matière d'investissement. Le FiUC a obtenu les notes B et A au cours des deux premières années suivant sa signature des PRI. En 2021, sa notation globale était inférieure à la moyenne par rapport à ses pairs, du fait que l'évaluation n'incluait pas les mises à jour des stratégies et des objectifs du FiUC. Le rapport de cette année était facultatif. Compte tenu de la transition en cours et des divers changements survenus dans le portefeuille, le FiUC a obtenu une note de 2,5 points.

Évaluation des risques et opportunités liés au climat

ÉMISSIONS ABSOLUES 2023

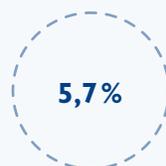
Le FiUC a entrepris de calculer ses émissions de carbone pour la première fois l'année dernière, avec pour objectif d'atteindre la plus grande couverture possible de son portefeuille, qu'il s'agisse de placements publics ou privés. Le tableau ci-contre et les graphiques ci-dessous montrent la répartition des émissions du portefeuille par portée et entre les tranches publique et privée.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DU PORTEFEUILLE PUBLIC

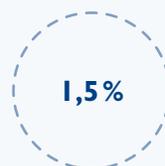


DÉSINVESTISSEMENT DU CARBON UNDERGROUND 200 (CU200)

Comme le montre le tableau ci-dessous, des progrès significatifs ont été réalisés depuis 2019 en vue d'atteindre l'objectif de 0% fixé par le FiUC.



2019



2022



2023



2025

SECTION

Structure et gouvernance



STRUCTURE ET GOUVERNANCE



Structure d'investissement : objectifs de rendement et politique d'allocation

Le FiUC est l'organe principal de placement de l'Université Concordia. Il comprend plusieurs programmes et fonds de placement, et est régi par un conseil d'administration indépendant ainsi que par ses obligations fiduciaires.

Le FiUC a été conçu pour répondre aux divers besoins de l'Université en matière d'investissement, en dehors de son régime de retraite, par le biais de programmes d'investissements. Un programme d'investissement répond à un besoin d'investissement spécifique qui possède sa propre structure de comptabilité et de mesure, dans laquelle le capital reçu et le rendement généré sont affectés spécifiquement au programme en question. Les besoins d'investissement de l'UC créent une capacité fiscale pour :

- > Les dons reçus, à caractère de dotation ou restreint, pour soutenir le financement des activités étudiantes, universitaires ou de recherche.
- > Les placements en capital et le budget d'investissement par le biais

de ses fonds d'amortissement, qui sont des fonds mis de côté pour rembourser les obligations de l'Université en matière d'endettement.

- > Les régimes d'assurance collective et la gestion des fonds générés par leurs polices.
- > Le Programme de gestion du budget de fonctionnement (GBF), dont l'objectif est de financer les besoins opérationnels de l'université pour des projets spéciaux, avec l'accord du chef de la direction financière (CFO).
- > Le Programme de déficit de fonctionnement accumulé (DFA), visant à financer le remboursement du déficit accumulé du fonds de fonctionnement de l'UC.
- > L'Optimiseur de gestion de trésorerie (OGT) qui vise à optimiser les ressources de trésorerie afin de générer une capacité fiscale supplémentaire, avec des revenus permettant de financer les besoins opérationnels de l'UC.

CUiF

Le FiUC est l'organe principal de placement de l'Université Concordia. Il comprend plusieurs programmes et fonds de placement, et est régi par un conseil d'administration indépendant ainsi que par ses obligations fiduciaires.



STRUCTURE ET GOUVERNANCE



25M

Un fonds d'amortissement vise à rembourser la dette de Concordia liée à son obligation durable de 25 M\$, émise en 2019.

Chaque programme a donc sa propre structure de flux de trésorerie, qui détermine le moment où le capital et/ou les rendements doivent être transférés à l'UC. Vu la diversité des programmes d'investissement, le FiUC a également conçu une structure de fonds de placement multiples afin d'aligner étroitement les objectifs de chaque programme d'investissement.

Pour ce faire, nous avons créé trois fonds de placement :

- > Un fonds à long terme, dans lequel le capital n'est pas tenu d'être transféré pendant une période supérieure à 10 ans, et qui vise un objectif de rendement de 6,25% par an;
- > Un fonds à moyen terme, conçu pour préserver le capital tout en générant un objectif de rendement de 4% sur une période de deux à cinq ans;
- > Un fonds d'amortissement, visant à rembourser la dette de Concordia liée à son obligation durable de 25 M\$, émise en 2019.

Le tableau ci-dessous présente un résumé de tous les programmes d'investissement, du fonds de placement qui leur est associé et de leur valeur nette à la fin de l'exercice 2023-24.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	FONDS DE PLACEMENT	VALEUR DE L'ACTIF NET
Dons – dotations gérées à l'interne	Long terme	154,17 M\$
Fonds d'amortissement – investissements en capital	Long terme	87,85 M\$
Programme de déficit de fonctionnement accumulé	Long terme	43,89 M\$
	Total long terme	285,80 M\$
Fonds d'amortissement – équipement obligatoire et informatique	Moyen terme	66,33 M\$
Optimiseur de gestion de trésorerie	Moyen terme	52,62 M\$
Régime d'assurance collective	Moyen terme	13,38 M\$
Gestion du budget de fonctionnement	Moyen terme	5,1 M\$
	Total moyen terme	137,50 M\$
Fonds d'amortissement – obligation	Ministère des finances du Québec (MFQ)	7,53 M\$
Autre	Géré à l'externe	23,29 M\$
Total		454,09 M\$

STRUCTURE ET GOUVERNANCE



28,2%

Au cours de l'année passée, le programme de dotation a accumulé une réserve de réinvestissement de 28,2%, contre 25,4% l'année précédente.

Politique de dépense des fonds de dotation

Les actifs de la dotation font partie de la réserve à long terme et constituent un capital détenu à perpétuité par l'Université. Chaque année, seule une partie de ses revenus est attribuée aux fins de l'objectif visé par la dotation. Les rendements cumulés supérieurs au taux de dépense sont réinvestis pour :

- > Maintenir le pouvoir d'achat
- > Augmenter la base de la dotation
- > Éviter l'érosion du capital

Le FiUC est ainsi en mesure de préserver l'équité intergénérationnelle pour la communauté universitaire, tant pour les générations actuelles que pour les générations futures qui en bénéficieront. Pour plus de détails, voir la politique de dépense des fonds de dotation de l'UC :



Pour illustrer le tout de façon concrète, le fonds de placement à long terme a enregistré un rendement de 7,8% net de frais l'année dernière, distribué à hauteur de 3,5% sous forme de paiements, les 4,3% restants devant être réinvestis dans le capital de dotation.

Par ailleurs, au cours de l'année passée, le programme de dotation a accumulé une réserve de réinvestissement de 28,2%, contre 25,4% l'année précédente.

Nouveau cadre de gouvernance

L'an dernier, le FiUC a procédé à une révision exhaustive de sa gouvernance afin d'assurer son alignement sur les meilleures pratiques en matière

de gouvernance et de développement durable, en collaboration avec le président et certains membres de l'équipe de direction de l'Université Concordia. De nouveaux articles, règlements, chartes du conseil d'administration et des comités, ainsi que de nouvelles politiques ont été approuvés par le conseil d'administration, en vue de se conformer à l'engagement et à l'orientation 100/0/10.

Ce processus de révision a aussi été l'occasion de donner un nouveau nom à la Fondation de l'UC, qui opère désormais sous la désignation FONDS INTERGÉNÉRATIONNEL DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA (FiUC), comme mentionné auparavant dans ce rapport.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le FiUC accueillera un nouveau conseil d'administration, y compris un nouveau président du conseil. Un plan de transition a été mis en place pour intégrer les nouveaux membres, et le transfert de connaissances sera assuré tout au long de l'année, notamment lors de séances d'orientation et de formation.

Le FiUC est dirigé par un conseil d'administration composé de dirigeants chevronnés aux compétences et aux antécédents professionnels diversifiés. En 2023-24, il était composé des membres suivants :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Graham Carr
- Paul Chesser
- Denis Cossette, président du FiUC
- Howard Davidson, président du conseil
- Brian Edwards, vice-président du conseil
- Christine Lengvari
- Andrew Molson
- Richard Renaud
- Lorne Steinberg
- Jeffrey Tory

STRUCTURE ET GOUVERNANCE



Le conseil d'administration est soutenu par un comité spécialisé en placements qui supervise les décisions d'investissement du FiUC et formule des recommandations. En 2023-24, il était composé des membres suivants :

COMITÉ DES PLACEMENTS

- Paul Chesser
- Denis Cossette
- Lorne Steinberg
- Jeffrey Tory
- Howard Davidson

Le conseil d'administration est également soutenu par un comité d'audit qui supervise et approuve les déclarations financières du FiUC, révise ses états financiers et émet des recommandations :

COMITÉ D'AUDIT

- Brian Edwards (président par intérim)
- Christine Lengvari
- Andrew Molson
- Jeffrey Tory

Le conseil d'administration et le comité de placements ont délégué la gestion des opérations du FiUC au Bureau

du trésorier de Concordia et à sa division du placement. Ces opérations comprennent la direction de l'entité, la mise en œuvre de ses politiques, les recommandations en matière d'allocation des placements et l'administration de l'entité dans son ensemble. En 2023-24, il était composé des membres suivants :

BUREAU DU TRÉSORIER – DIVISION DES PLACEMENTS

- John Boyronikos, analyste financier
- Abdel Chabi-Yo, directeur, placement
- Maha Fakhri, conseillère, développement durable et placement
- Marc Gauthier, trésorier et chef de placement
- Muhammad Ibrahim, analyste de risque
- Inesse Kao, conseillère en placement
- Florence Kwan, comptable financière
- Ekaterina Krasnova, comptable financière
- Janice Wong, coordinatrice administrative
- Tahmid Nazib Ahmed, assistant comptable



STRUCTURE ET GOUVERNANCE



Mise à jour de la politique de placement

Au cours de l'automne 2022, une nouvelle politique de placement a été approuvée par le conseil d'administration. Les principaux détails sont exposés ci-dessous.

Une forte conviction et une approche thématique de la répartition du capital font partie de la solution pour assurer la durabilité intergénérationnelle, conformément à l'article 9. Cette approche témoigne de la volonté de Concordia de relever les défis et de saisir les opportunités qui pointent à l'horizon, tant dans sa collectivité que dans le monde entier. Pour ce faire, l'entité responsable des placements s'engage à allouer son capital de façon à servir un but et une intentionnalité précis. L'intentionnalité et la finalité impliquent essentiellement une redéfinition des investissements d'impact, mais sont appliquées à 100% de notre allocation de capital.

		ESG ARTICLE 8		DURABILITÉ ARTICLE 9	
	Critères d'évaluation	ESG global	Thématiques ESG	Thématiques durables	Impact
	Utiliser des exclusions négatives pour définir l'écosystème d'investissement. Peut aider à l'atteinte des objectifs en matière d'environnement et de responsabilité sociale (ES).	Utiliser les mesures ESG pour cibler les résultats d'un portefeuille – p. ex. : amélioration de la note ESG/ réduction des émissions de CO ₂ du portefeuille.	Identifier les tendances et les investissements en matière d'ESG susceptibles de produire des rendements positifs.	Identifier les tendances durables pour lesquelles les investissements peuvent générer des rendements et des résultats durables.	Cibler les investissements qui auront un impact dans le monde réel, en plus de contribuer parallèlement à la réalisation des objectifs financiers.
Fonds pour le climat	Sans combustibles fossiles	Conscience climatique/ alignement	Opportunités climatiques Opportunités	Climat/ transition financière	Impact climatique
Objectif de placement	Réputationnel	Cibles de décarbonation (soutien)	« Alpha »	Intention	

Une forte conviction et une approche thématique de la répartition du capital font partie de la solution pour assurer la durabilité intergénérationnelle, conformément à l'article 9.

STRUCTURE ET GOUVERNANCE



100%

Le FiUC préconise une approche totalement intégrée tout au long du processus de placement, qui vise à allouer 100% de son capital dans le but et l'intention de répondre aux enjeux de développement durable liés aux personnes et à la planète, tout en atteignant ses objectifs financiers.

Premier objectif de durabilité: l'orientation 100%

Le FiUC préconise une approche totalement intégrée tout au long du processus d'investissement, qui vise à allouer 100% de son capital dans le but et l'intention de répondre aux enjeux de développement durable liés aux personnes et à la planète, tout en atteignant ses objectifs financiers. Cette approche s'articule autour d'une volonté d'avoir un impact positif sur les personnes, la planète, l'économie durable, les rendements ajustés au risque, la résilience du portefeuille d'investissement, l'engagement et le rapport d'activités.

Le FiUC a recours à un processus d'évaluation complet qui tient compte de plusieurs dimensions, de l'analyse initiale au suivi post-investissement, en passant par la sortie de placement. Ce processus comprend une évaluation de la durabilité et de l'adéquation du placement avec les objectifs à moyen et long terme du FiUC, ajustés en fonction du risque. Du point de vue de la durabilité, nous avons aligné notre processus d'évaluation sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), qui enjoint de porter attention à la gouvernance, à la stratégie, à la gestion des risques et aux catégories de mesures et d'objectifs.

Nous accueillons aussi favorablement les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature (TNFD) et la décision de l'International Sustainability Standard Board (ISSB) d'entamer des travaux sur les enjeux liés à la nature, et cherchons à aligner davantage notre approche sur les nouvelles normes. Un placement affichant une forte adéquation entre durabilité et investissement est considéré comme étant 100% durable.

Conformément à l'article 9 du règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable (SFDR), l'ambition du FiUC est de suivre les tendances en matière de placement permettant d'obtenir à la fois des rendements et des résultats durables. Le FiUC ciblera également les placements qui auront un impact concret sur le monde, en plus de servir ses objectifs financiers.

Le tableau de la page suivante présente les catégories de durabilité et les catégories d'actifs s'inscrivant dans le processus de construction du portefeuille. En outre, le portefeuille du FiUC cherchera à atteindre les 17 objectifs de développement durable (ODD).

La nouvelle politique de placement du FiUC repose sur un cadre innovant de construction de portefeuille qui allie l'intentionnalité du capital alloué (voir la page suivante pour les catégories d'actifs durables et les sous-piliers) à une allocation d'actifs axée sur un niveau optimal de rendement ajusté au risque (voir le tableau d'allocation d'actifs à la page suivante). Ces catégories d'actifs forment une composition optimale entre marchés privés et publics, et leurs objectifs sont les suivants :

- > Les titres à revenu fixe, pour réduire le risque financier, de fournir des liquidités et d'atteindre un certain niveau de rendement.
- > Les actions, pour assurer une croissance à long terme.
- > Les placements non traditionnels, pour diversifier les portefeuilles, les protéger contre l'inflation et renforcer leur résilience.

STRUCTURE ET GOUVERNANCE

Catégories d'actifs durables

Catégorie d'actifs Planète : Les fonds seront consacrés à des placements spécialisés et dédiés aux actifs verts, ainsi qu'aux solutions de transition et de capture et stockage du carbone. Nous sommes prêts à investir dans des secteurs où soutenir les entreprises dans leur transition génère des rendements supérieurs. Cette catégorie portera à la fois sur l'économie circulaire et l'économie bleue, ainsi que sur d'autres éléments du capital naturel tels que la biodiversité.

Catégorie d'actifs Personnes : Les fonds seront orientés vers des placements spécialisés dédiés à la promotion de l'équité sociale et de la qualité de vie.

Catégorie d'actifs Économie durable : Cette catégorie comprend des placements qui ne traitent pas directement des enjeux liés à la planète et aux personnes, mais qui considèrent les comportements environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans une perspective de gestion du risque.

CATÉGORIES D'ACTIFS DURABLES	SOUS-PILERS	ORIENTATIONS DES SOUS-PILERS
Planète: Impact sur le climat et les ressources (30% - 70%)	Réduire les gaz à effet de serre (GES)	   
	Promouvoir des écosystèmes sains	  
	Contribuer aux économies circulaires	
Personnes: Équité sociale et qualité de vie (30% - 70%)	Favoriser l'équité sociale	      
	Améliorer la santé	 
	Améliorer la qualité de vie	  
Économie durable: Innovation et productivité (30% - 70%)	Entreprises les plus performantes	                
	Technologie durable	 
	Construire une industrie et une infrastructure durable	  

Cadre d'allocation des actifs

La composition cible des actifs et les fourchettes d'allocation ont été déterminées comme suit :

CATÉGORIES D'ACTIFS	CATÉGORIES DE SOUS-NIVEAU	FONDS À LONG TERME		FONDS À MOYEN TERME	
		Fourchette (%)	Cible (%)	Fourchette (%)	Cible (%)
Actions		20–50	35	5–20	10
	Public (passifs/actif/procurations)	10–30	20	5–15	10
	Privé (capital-investissement, capital-risque)	10–20	15	0–5	0
Revenu fixe		10–60	25	35–80	55
	Public (passif/actif/procurations/liquidités)	5–20	5	30–60	45
	Privé (dette, prêts)	5–40	20	5–20	10
Non traditionnels		20–65	40	20–50	35
	Actifs réels et connexes	15–50	30	15–35	25
	Rendement absolu (multistratégie)	5–15	10	5–15	10

STRUCTURE ET GOUVERNANCE

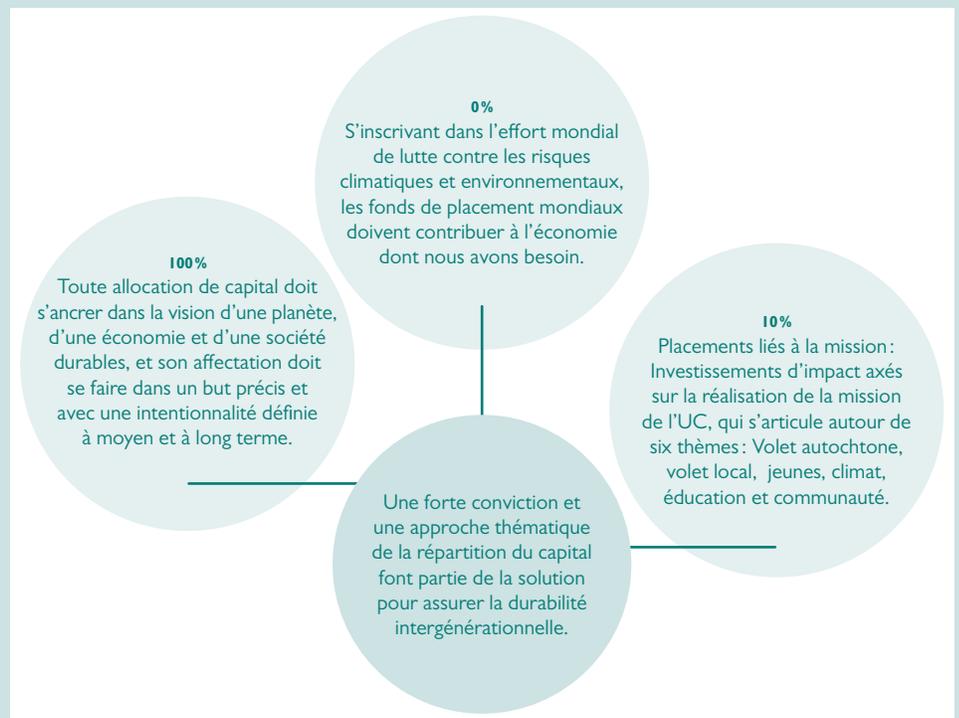


Le cadre de travail est axé solutions et capital. Il s'ancre dans l'objectif 100% et, par défaut, les objectifs 0% et 10% seront entièrement couverts grâce à son approche intégrée.

Deuxième objectif de durabilité : l'orientation 10%

Le FiUC joindra le geste à la parole en prévoyant, dans son cadre d'allocation de 100% du capital, une allocation pour les placements liés à la réalisation de la mission de l'UC. Celle-ci s'articule autour de six piliers, soit le volet autochtone, le volet local, les jeunes, le climat, l'éducation et la communauté.

Elle vise à soutenir à la fois l'écosystème de développement de Concordia et l'écosystème économique du Québec.



STRUCTURE ET GOUVERNANCE



Troisième objectif de durabilité : l'orientation zéro

En outre, pour que le portefeuille s'inscrive dans l'effort mondial de lutte contre les risques climatiques et environnementaux, les placements doivent contribuer à une économie à zéro émission nette de gaz à effet de serre. Toutefois, l'objectif du FiUC est d'aller au-delà du net zéro et de se concentrer sur une économie régénératrice qui intègre des éléments autres que la décarbonation, tels que la biodiversité et l'économie circulaire.

Deux paramètres seront utilisés pour servir l'orientation « net zéro » :

- > Sur le plan du portefeuille : Mesurer l'empreinte des émissions de carbone en se basant sur une couverture de portefeuille aussi élevée que possible.
- > Sur le plan des catégories d'actifs : Augmenter les placements qui contribuent à la solution.

Intégration de l'objectif climatique dans le processus d'actionnariat actif :

- > S'engager auprès des gestionnaires pour s'assurer qu'ils ont un objectif de décarbonation et qu'ils sont potentiellement signataires de l'alliance net zéro des gestionnaires d'actifs.
- > Vote par procuration : S'assurer que les gestionnaires votent en accord avec leurs objectifs et veillent à ce que les entreprises se fixent des objectifs de décarbonation.

Le FiUC entend continuer le suivi des pratiques d'engagement des gestionnaires de fonds et des votes par procuration afin de faire augmenter le pourcentage d'entreprises s'étant fixé des objectifs fondés sur la science.

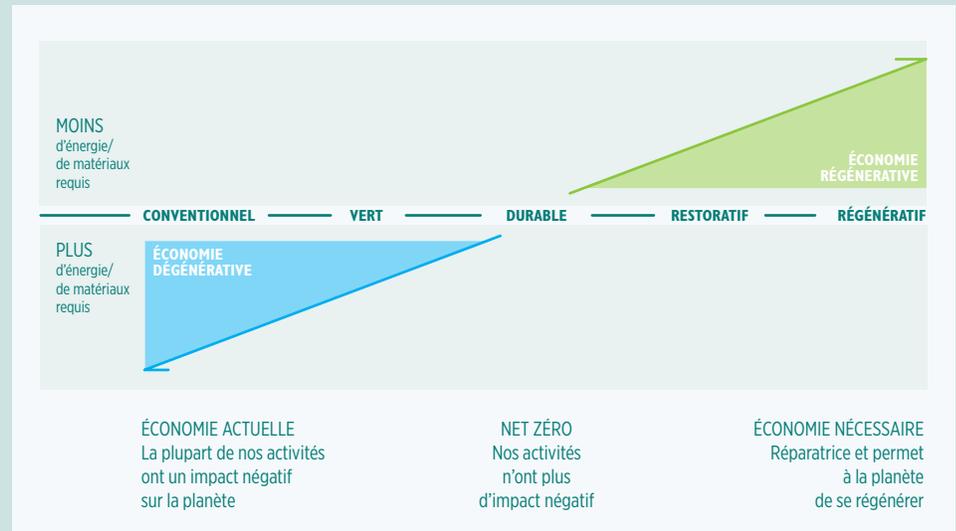
Carbon Underground 200 : l'objectif 0 %

Le FiUC s'est engagé à abandonner toute participation dans les entreprises du Carbon Underground (CU200) en 2025. Le CU200 représente les 200 compagnies pétrolières et charbonnières qui détiennent les plus grandes réserves de carbone. L'exposition actuelle du FiUC est de 1,19 %, ce qui représente une baisse significative par rapport à 2019.

STRUCTURE ET GOUVERNANCE



Mesure des émissions de carbone



Le calcul des émissions du portefeuille est l'un des paramètres permettant de mesurer et de suivre l'objectif net zéro. Dans un premier temps, il faut calculer les émissions absolues du portefeuille pour établir une base de référence. Après une phase de recherche et d'analyse rigoureuse, les fournisseurs de services climatiques suivants ont été sélectionnés pour le calcul de l'empreinte de la première année, qui définira la base de référence du portefeuille.

- > Pour les placements publics, le FiUC a choisi la plateforme MSCI pour recueillir et calculer les émissions. Nous avons exclu les positions courtes, les liquidités et les équivalents de liquidités, ainsi que les actifs à rendement absolu. Toutes les émissions de portée 3 figurant dans ce rapport sont estimées à l'aide du modèle d'estimation S3 de MSCI, en raison de l'impossibilité d'utiliser les données communiquées. Par conséquent, nous avons pu calculer les émissions de carbone pour environ 50 % de nos placements publics.
- > Pour les placements privés, le FiUC a choisi CDP (Climate Disclosure Project) Private pour recueillir et calculer les émissions. Entre-temps, nous avons inclus des données sur les émissions de carbone (fournies par nos gestionnaires) pour environ 28 % des placements privés.

STRUCTURE ET GOUVERNANCE



Le cadre de mesure du carbone est conforme à la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre (Global GHG Accounting and Reporting Standard). Cette norme est établie par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), une initiative de l'industrie fondée en 2015 pour permettre une mesure et une divulgation cohérentes des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie financière.

La mention tCO₂e correspond aux tonnes (t) d'équivalent (e) dioxyde de carbone (CO₂).

Définition des portées :

- > Portée 1 – Émissions directes de GES provenant de sources qu'une entreprise détient ou contrôle directement. Les émissions sont libérées dans l'atmosphère en tant que résultat direct d'un ensemble d'activités issues de l'entreprise.
- > Portée 2 – Émissions indirectes de GES liées à la consommation d'électricité, de chauffage, de vapeur ou de climatisation d'une entreprise.
- > Portée 3 – Émissions indirectes de GES découlant de la chaîne de valeur d'une entreprise, y compris, par exemple, les émissions liées aux produits d'un fournisseur et les émissions provenant de ses produits lorsque les clients les achètent, les utilisent et s'en débarrassent.

Augmentation du pourcentage d'investissement dans des solutions climatiques : Ce paramètre est mesuré à l'aide du cadre de l'Impact Management Project (IMP). Celui-ci classe le portefeuille en fonction des gestionnaires qui, par leurs stratégies, évitent de causer préjudice, sont bénéfiques pour les personnes et la planète, disposent d'un programme d'engagement et font partie de la solution.

STRUCTURE ET GOUVERNANCE



Actionnariat actif:

Engagement:

Le portefeuille de l'UC est réparti dans toutes les catégories d'actifs qui investissent dans des sociétés publiques et privées à l'échelle mondiale. En tant qu'investisseur institutionnel et propriétaire d'actifs, Concordia reconnaît que l'engagement joue un rôle transformateur dans la communauté de l'investissement.

L'équipe de placement du FiUC s'engage (i) auprès des gestionnaires de portefeuille, qui investissent dans des sociétés publiques et privées, (ii) en participant à des initiatives et à des coalitions d'investisseurs et, enfin, (iii) auprès des étudiants et des associations étudiantes.

i. Engagement avec les gestionnaires de portefeuille

- **Secteur public – par le biais de SHARE et d'UNIE:** SHARE s'engage au nom des investisseurs à contribuer positivement à des objectifs sociaux et environnementaux. L'engagement de l'UNIE se concentre sur l'accélération de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans les secteurs clés où la sensibilisation peut faire la plus grande différence, notamment l'énergie, les services publics, la finance, les transports et l'industrie manufacturière.
- **Secteur privé:** L'équipe de placement du FiUC s'engage auprès des gestionnaires de portefeuille et d'autres investisseurs, au besoin.

ii. Participation à des initiatives et à des coalitions d'investisseurs:

En mettant à profit des plateformes telles que l'UNIE, SHARE, la CEC, la plateforme de collaboration de l'UNPRI et la Charte sur le climat.

iii. Engagement auprès des étudiants:

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des mouvements et associations d'étudiants, le FiUC cherchera à inclure les étudiants dans les occasions d'engagement par le biais de:

- UNIE et SHARE, ainsi que – potentiellement – la plateforme de collaboration PRI.
- Instaurer un processus en vertu duquel les gestionnaires accueilleront des étudiants pour qu'ils participent aux activités d'engagement.

Vote par procuration:

Le FiUC en est au dernier stade de la révision des lignes directrices et de la politique de vote par procuration qui ont été soumises à l'approbation du conseil d'administration. Ces lignes directrices tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment l'expérimentation sur les animaux, la sécurité et la santé des travailleurs, la rémunération équitable des employés et la diversité du personnel et des équipes de direction.

Une fois les lignes directrices approuvées, elles seront communiquées aux gestionnaires publics afin qu'ils les appliquent au moment de voter par procuration pour l'UC.

Le processus à venir comprendra un audit régulier des procurations mené par une société externe afin d'en confirmer la conformité avec les lignes directrices.

SECTION

Mesure, intentionnalité
et résultats de
l'allocation du capital



4

MESURE, INTENTIONNALITÉ ET RÉSULTATS DE L'ALLOCATION DU CAPITAL



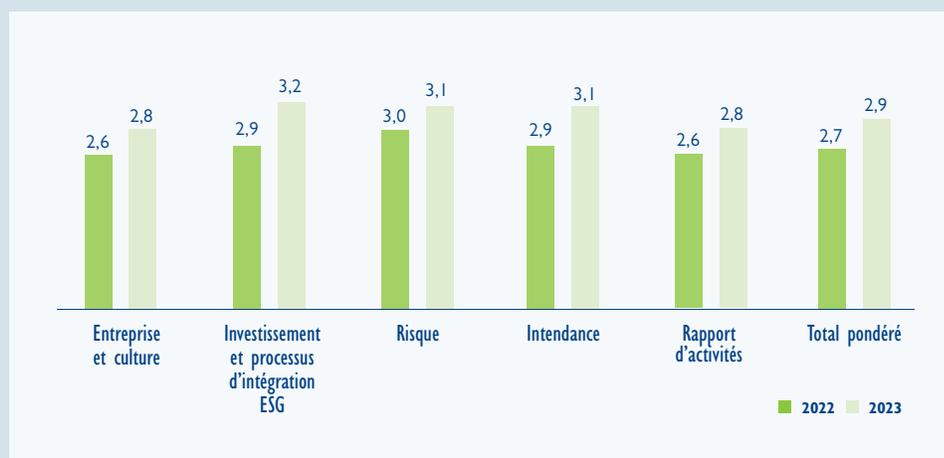
34%

Près de 34% (contre 60% auparavant) des gestionnaires du portefeuille FiUC se contentent d'éviter de causer préjudice, ce qui signifie qu'ils ont – au minimum – mis en place une politique d'investissement responsable minimale et/ou qu'ils font actuellement appel à des consultants en vue d'en instaurer une.

Cadre d'allocation du capital – L'orientation 100%

Actuellement, les deux tiers du portefeuille sont considérés comme étant durables selon la définition de la durabilité ci-dessous, et le tiers relève de stratégies de durabilité plus traditionnelles, axées sur le risque, par opposition à celles à forte conviction, où la durabilité est au cœur de la stratégie.

Notation moyenne du portefeuille



Le portefeuille a également été évalué à l'aide de la matrice développée par l'IMP afin de mieux comprendre les intentions et les positions des gestionnaires de fonds dans l'ensemble du portefeuille, en ce qui concerne l'intégration et la mise en œuvre de l'investissement responsable dans leurs processus.

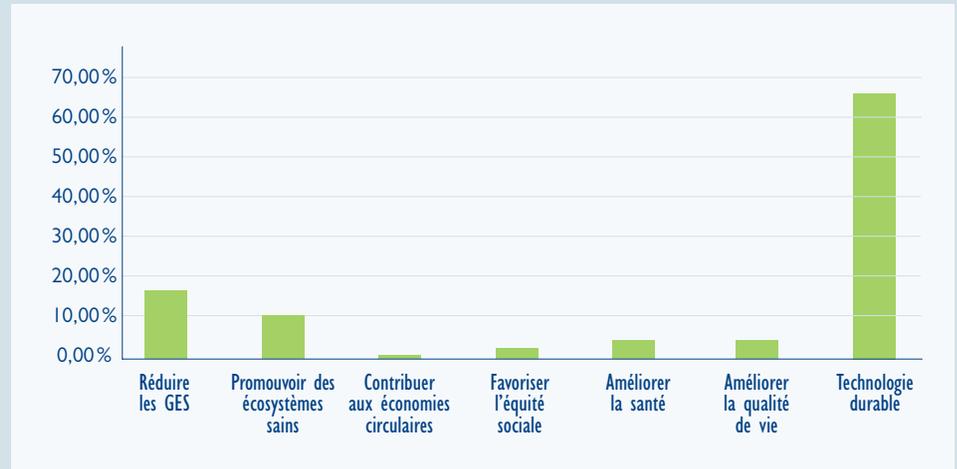
Près de 34% (contre 60% auparavant) des gestionnaires du portefeuille FiUC se contentent d'éviter de causer préjudice, ce qui signifie qu'ils ont – au minimum – mis en place une politique d'investissement responsable minimale et/ou qu'ils font actuellement appel à des consultants en vue d'en instaurer une. Les gestionnaires qui, en plus d'éviter de causer préjudice, ont mis en place un programme d'engagement et intègrent des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur processus décisionnel représentent 36% du portefeuille. Enfin, comme nous l'avons déjà mentionné, le portefeuille comprend près de 23% (contre 17% auparavant) de placements qui contribuent à apporter des solutions.

Actuellement, seuls 7% de nos gestionnaires de placements ne prennent pas en compte les facteurs de durabilité et n'ont pas mis en place de politique d'investissement responsable.

MESURE, INTENTIONNALITÉ ET RÉSULTATS DE L'ALLOCATION DU CAPITAL

Le FiUC a volontairement bien diversifié ses efforts entre les 17 ODD des Nations Unies et leurs sous-piliers.

Mesures d'intentionnalité



En outre, l'ensemble du capital alloué cherchera à répondre, dans la mesure du possible, à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Ces objectifs universels fixés par les États membres des Nations Unies visent à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux les plus pressants et à répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre ceux des générations futures. Ils visent à assurer un équilibre entre la croissance et la protection de l'environnement.

Allocation 2023 – ODD des Nations Unies



MESURE, INTENTIONNALITÉ ET RÉSULTATS DE L'ALLOCATION DU CAPITAL



10%

L'allocation actuelle montre une allocation minimale au volet autochtone. Toutefois, la dernière phase du plan de transition se concentre sur la réalisation de l'objectif de 10% en mettant l'accent sur les six thèmes susmentionnés.

Placements liés à la mission – L'orientation 10%

L'allocation du FiUC aux placements liés à la mission (PLM) de l'UC a diminué pour atteindre environ 5% de la valeur du fonds de placement à long terme. Cela s'explique par la variation de la valeur de marché du portefeuille, ce pourcentage étant calculé sur la base du capital engagé dans les investissements d'impact et de la valeur de marché annuelle du fonds de placement à long terme. L'objectif est désormais de consacrer 10% de la valeur du fonds de placement à long terme à des investissements d'impact et aux six thèmes de la mission, à savoir les jeunes, le volet local, les communautés, le climat, l'éducation et le volet autochtone.

L'allocation actuelle montre une allocation minimale au volet autochtone. Toutefois, la dernière phase du plan de transition se concentre sur la réalisation de l'objectif de 10% en mettant l'accent sur les six thèmes susmentionnés.

Les investissements d'impact sont diversifiés à travers différents secteurs et pays ; cependant, environ 38% se concentrent sur le secteur de l'économie circulaire. La légère baisse des investissements d'impact reflète la forte croissance des actifs gérés par le FiUC plutôt qu'un déclin des investissements d'impact.

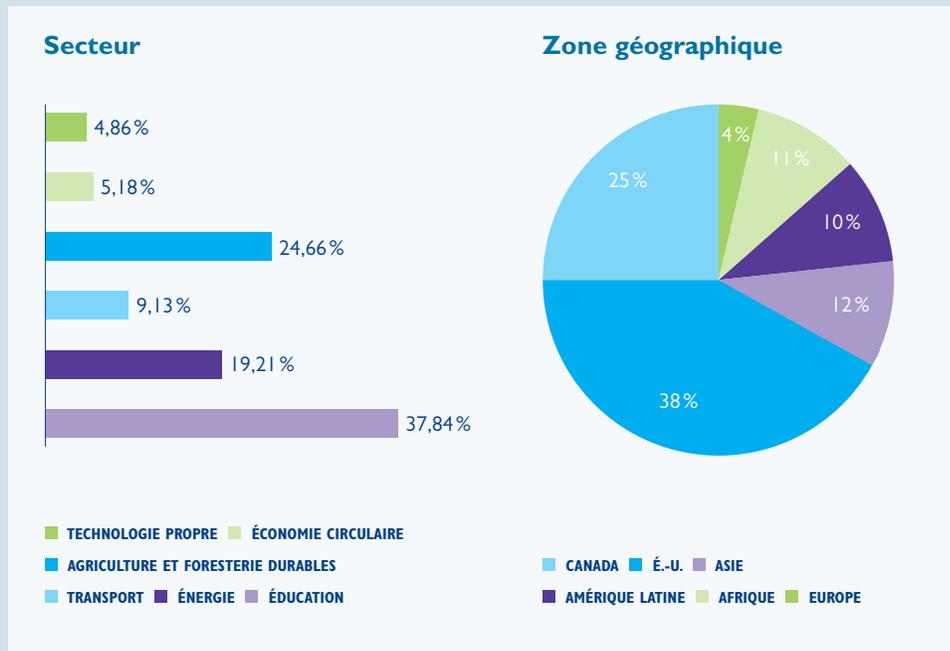
Investissements d'impact



MESURE, INTENTIONNALITÉ ET RÉSULTATS DE L'ALLOCATION DU CAPITAL



La stratégie vise à diversifier les placements à travers les thèmes liés à la mission, mais aussi par secteur et par zone géographique, comme le montre le tableau ci-dessous.



MESURE, INTENTIONNALITÉ ET RÉSULTATS DE L'ALLOCATION DU CAPITAL

Tableau récapitulatif des placements liés à la mission et ICP pour 2023

Les indicateurs clés de performance (ICP) sont également suivis chaque année pour s'assurer des progrès et de l'alignement avec les objectifs du FiUC, comme illustré ci-dessous. Divers ODD des Nations Unies et thèmes liés à la mission ont été financés grâce à cette allocation.

INTENTIONS	THÈMES LIÉS À LA MISSION	IMPACT UN SDGs	ICP	2021	2022	2023
Brighter Investment Soutient les étudiants qui poursuivent des études supérieures dans les pays en voie de développement.	Jeunes, éducation	1, 4, 5, 8, 10	Nombre d'étudiants soutenus	85	↓ 0	↑ 26
			Partenariats avec des universités publiques	10	— 10	— 10
			Décrochage (%)	0,68	↑ 0,91	↓ 0,90
			Chômage (%)	28,70	↓ 17,10	↑ 35,00
Cycle Capital Un fonds de capital-risque pour les technologies propres, dont l'objectif est d'investir dans des solutions innovantes répondant aux principaux défis écologiques auxquels l'humanité est confrontée.	Local, national, climat	7, 9, 11, 12	Total des émissions de GES (tCO ₂ e)	536	↑ 6 000	↑ 24 072
			Total des émissions de GES évitées (tCO ₂ e)	7 717	↑ 21 970	↑ 30 200
			Nombre d'entreprises	4	↑ 8	↑ 10
Fondaction Investit dans des entreprises en phase de démarrage qui contribuent à l'économie circulaire à travers les trois secteurs suivants : agroalimentaire, recyclage et écoconstruction.	Local, national, climat	7, 8, 9, 10, 11, 12, 13	Matériaux recyclés (tKg)		49	↑ 1 007
			Matières vierges non utilisées (tKg)		41	↑ 235
			Émissions évitées (tKg)		138	↑ 452
Inerjys Société de capital-risque qui investit dans des entreprises de technologies propres en phase de croissance et de commercialisation.	Local, national, climat	7, 11, 12, 13	Total des émissions de GES évitées (tCO ₂ e)	1 620	↑ 3 682	
			Gaspillage alimentaire (tonnes)	176	↑ 400	
			Nombre d'entreprises	3	— 3	

MESURE, INTENTIONNALITÉ ET RÉSULTATS DE L'ALLOCATION DU CAPITAL

INTENTIONS	THÈMES LIÉS À LA MISSION	IMPACT UN SDGs	ICP	2021	2022	2023
MKB Investit dans les entreprises en phase de croissance dans les secteurs de l'énergie propre, des transports et des villes intelligentes.	Local, national, climat	7, 9 11, 13	Économies de CO ₂ (MT+)		1,2	↑ 1,9
			Entreprises du portefeuille alimentées par des énergies renouvelables (%)		29	↑ 50
			Emplois soutenus		1 545	↑ 1 683
			Entreprises du portefeuille dotées d'une déclaration de mission officielle (%)		57	↑ 63
Learn Capital Société de capital-risque qui soutient et développe des entreprises technologiques axées sur l'éducation à l'échelle mondiale.	Jeunes, éducation	1, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 16	Étudiants rejoints		2 818 082	↑ 5 811 966
			Apprentissage augmenté (utilisateurs)		13 383 747	↓ 9 840 307
			Apprenants adultes (utilisateurs)		14 097	↑ 1 178 712
LDN-Mirova Fournit un financement à long terme (dette/capital) pour des projets d'utilisation durable des terres qui réduiront ou renverseront la dégradation des sols, principalement dans les pays en voie de développement.	Climat, local	15.3, 1, 2, 5, 13, 17	Emplois créés par les projets Cible 2033 : 163 660		73 421	↑ 106 299
			Gestion durable des terres (ha) Cible 2033 : 222 307		133 301	↑ 138 445
			CO ₂ Séquestré (M tonnes) Cible 2033 : 19,6		0,88	↑ 1,7
Urapi Le fonds se concentre sur la mise en œuvre de systèmes agroforestiers et le développement de la production.	Climat, local	1, 2, 5, 6, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 17	Nombre de familles touchées	99	↓ 32,5	↑ 371
			Emplois créés	15	↓ 12	↓ 6
			Réduction des émissions de CO ₂ (TCO ₂ e)	1 147	↑ 1 705	↑ 1 711
			Hectares reforestés (ha)	88	↑ 119	↓ 38
Bleu Impact Investit dans des entreprises québécoises qui apportent des solutions à la crise de l'eau.	Local, national, climat	6, 9, 13, 14	Phase d'investissement; ICP à suivre.			

MESURE, INTENTIONNALITÉ ET RÉSULTATS DE L'ALLOCATION DU CAPITAL

L'orientation zéro

Pour nous guider dans l'orientation zéro, nous surveillons trois paramètres dans l'ensemble du portefeuille :

1. Exposition aux entreprises du Carbon Underground 200 (CU200)
2. Exposition aux investissements qui contribuent aux solutions climatiques selon le cadre de l'IMP
3. Empreinte carbone du portefeuille

Le FiUC s'est engagé à cesser tout investissement dans des entreprises de la liste CU200 en 2025 et entend bien le faire. L'exposition actuelle est de 1,19%, ce qui représente une diminution significative par rapport à 2022.

Contribution de l'IMP en matière d'exposition aux solutions :
23% à travers 14 stratégies.

Calcul de l'empreinte carbone du portefeuille :

Pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de notre objectif zéro émission nette, nous avons d'abord établi la base de référence des émissions du portefeuille. Nous avons donc calculé et déclaré les émissions absolues associées à nos placements, tant sur le marché public que privé.

Nous avons utilisé la plateforme MSCI pour calculer les émissions absolues de notre portefeuille public, qui représente environ 60% de nos placements dans différentes stratégies. Après avoir réattribué les émissions en fonction de la position du FiUC, les émissions totales de notre portefeuille public s'élevaient à 59 666 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone. La plupart des émissions peuvent être attribuées à la portée 3, qui représente 86% des émissions totales du portefeuille, comme le montre le tableau à la page suivante. La plupart des émissions peuvent être attribuées aux émissions du champ d'application 3, comme le montre le tableau du portefeuille public ci-dessous. Veuillez noter que les données relatives à la portée 3 reposent entièrement sur la méthodologie d'estimation de MSCI, en raison du manque de fiabilité des données rapportées.



23%

Contribution de l'IMP en matière d'exposition aux solutions :
23% à travers 14 stratégies.

MESURE, INTENTIONNALITÉ ET RÉSULTATS DE L'ALLOCATION DU CAPITAL

À titre indicatif pour le FiUC, un indice de référence mixte a été calculé sur la base de l'indice individuel des gestionnaires. Son empreinte carbone s'élève à 94 664 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂e), ce qui est environ 60% plus élevé que les émissions du portefeuille.

Comme le montre le graphique de la page suivante, les secteurs produisant le plus d'émissions sont l'énergie, l'industrie et les biens de consommation de base.

PORTEFEUILLE PUBLIC

	Émissions de GES (tCO ₂ e)	% du portefeuille total
Portée 1 (tCO ₂ e)	6 392	10,71 %
Portée 2 (tCO ₂ e)	1 689	2,83 %
Portée 3 (tCO ₂ e)	51 584	86,46 %
Total	59 666	

PORTEFEUILLE PRIVÉ

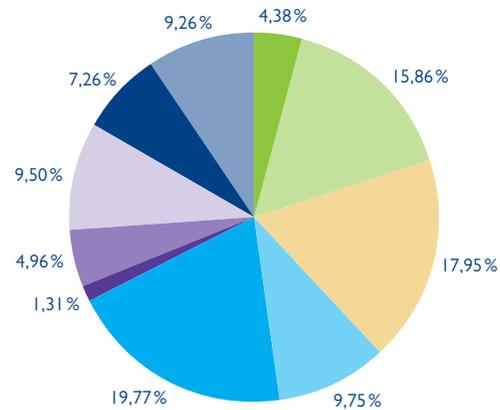
Stratégie	Émissions de GES (tCO ₂ e)
Bois d'œuvre et agriculture	429
CR technologie propre	180
Dégradation des sols	97
Total	707

MESURE, INTENTIONNALITÉ ET RÉSULTATS DE L'ALLOCATION DU CAPITAL



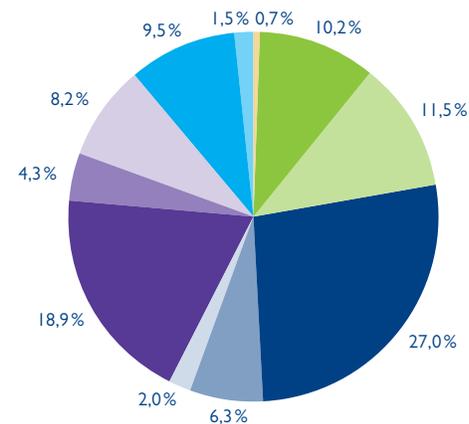
Émissions de carbone par catégorie d'actifs

- OBLIGATIONS À IMPACT
- STRATÉGIE À HAUT RENDEMENT
- ACTIONS CANADIENNES
- ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS
- ACTIONS MONDIALES
- ÉQUILIBRÉ (ACTIONS ET OBLIGATIONS)
- ACTIONS AXÉES SUR LE CLIMAT
- ACTIONS AMÉRICAINES À PETITE CAPITALISATION
- ACTIONS MONDIALES À PETITE CAPITALISATION
- ACTIONS MONDIALES



Émissions par secteur

- SERVICES DE COMMUNICATION
- CONSOMMATION CYCLIQUE
- CONSOMMATION DE BASE
- ÉNERGIE
- FINANCE
- SOINS DE SANTÉ
- INDUSTRIEL
- TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
- MATÉRIAUX
- SERVICES PUBLICS
- IMMOBILIER



Pour le portefeuille privé, nous utilisons actuellement le CDP (Carbon Disclosure Project), une organisation à but non lucratif qui aide les entreprises privées de nos fonds à divulguer leurs émissions. Toutefois, certains de nos gestionnaires privés ont déclaré leurs émissions, qui sont résumées dans le tableau de la page précédente.

Un rapport distinct sera publié d'ici la fin de l'année et comprendra les émissions de l'allocation privée pour 2023 ainsi que des informations détaillées sur la méthodologie utilisée.

SECTION

Regard sur l'avenir



5

NOTRE ENGAGEMENT
D'INVESTISSEMENT D'ICI 2025

100%  0%  10% 

REGARD SUR L'AVENIR



Dans l'année à venir, le FiUC continuera à travailler sur les points suivants :

Plan de transition

> Finaliser la transition du portefeuille afin d'honorer l'engagement 100/0/10, en endiguant minutieusement les risques liés à la durabilité, tout en tirant parti des opportunités créées par ces risques.

Rapport d'activités

> Empreinte carbone (GES) : Continuer à rendre compte des émissions de carbone et étendre le Rapport d'activités au-delà des actifs publics, afin d'obtenir une image plus complète des risques climatiques au sein de notre portefeuille.

> Améliorer nos capacités analytiques en matière de données pour aller au-delà du climat et couvrir à la fois les personnes et la planète, en déterminant l'intentionnalité et le ratio rendement/risque, et en intégrant la dimension durabilité.

Vote par procuration

> Finaliser la révision et l'approbation de la politique de vote par procuration, qui sera communiquée à nos gestionnaires de placements.



* Saison des procurations : Avril/mai ou autour de septembre



Concordia

EXCEPTÉ BICYCLETTE

États financiers consolidés de la

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Exercice clos le 30 avril 2024

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers de la Fondation de l'Université Concordia	
État de la situation financière	1
État des résultats et de l'actif net	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4 – 12



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Tour KPMG

600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500

Montréal (Québec) H3A 0A3

Canada

Téléphone 514-840-2100

Télécopieur 514-840-2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Fondation de l'Université Concordia

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'Université Concordia (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 30 avril 2024;
- l'état des résultats et de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables ;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 avril 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 9 octobre 2024

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

État de la situation financière

Au 30 avril 2024, avec informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 742 852 \$	45 640 508 \$
Produits financiers à recevoir	85 613	747 686
Montant net à recevoir au titre des placements vendus	–	83 834
Taxes de vente à recevoir	191 741	116 467
	<u>50 020 206</u>	<u>46 588 495</u>
Placements (note 2)	402 017 987	364 558 213
Juste valeur des polices d'assurance vie	3 082 844	3 082 844
	<u>455 121 037 \$</u>	<u>414 229 552 \$</u>

Passif et actif net

Passif à court terme

Montant net à payer au titre des placements acquis (note 5)	120 530 \$	554 213 \$
Créditeurs et charges à payer (note 5)	906 389	859 018
	<u>1 026 919</u>	<u>1 413 231</u>
Actif net		
Montant à payer à l'Université Concordia (note 3)	454 094 118	412 816 321
Engagements (note 8)		
	<u>455 121 037 \$</u>	<u>414 229 552 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

État des résultats et de l'actif net

Exercice clos le 30 avril 2024, avec informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Produits		
Recouvrements auprès de l'Université Concordia	2 772 395 \$	2 514 615 \$
Charges	1 656 571	1 518 706
Frais de gestion		
Honoraires professionnels	781 879	661 964
Paiements au titre des polices d'assurance	333 945	333 945
	2 772 395	2 514 615
Excédent des produits par rapport aux charges	– \$	– \$
Actif net non affecté à l'ouverture de l'exercice	– \$	– \$
Actif net non affecté à la clôture de l'exercice	–	–

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 avril 2024, avec informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	284 321 \$	256 755 \$
Activités de financement		
Augmentation (diminution) du montant à payer à l'Université Concordia	41 277 797	55 170 831
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(50 156 830)	(21 697 005)
Réinvestissement de capital	(5 174 137)	(4 829 285)
Sortie de placements	38 681 581	12 275 370
Variation de la juste valeur des placements	(20 810 388)	(6 302 581)
	(37 459 774)	(20 553 501)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 102 344	34 874 085
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	45 640 508	10 766 423
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	49 742 852 \$	45 640 508 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 30 avril 2024

La Fondation de l'Université Concordia (la « Fondation ») a été constituée en société sans capital-actions au sens de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* en avril 1991, et est entrée en activité le 1^{er} juin 1995. Le 11 avril 2014, la Fondation a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La Fondation est le partenaire de gestion de fonds de l'Université Concordia. Elle a pour mandat de consacrer ses ressources aux seules fins d'activités favorisant la promotion et le développement de l'enseignement supérieur, l'enseignement et la recherche ainsi qu'aux fins des autres activités de bienfaisance de l'Université Concordia. La Fondation, qui est un organisme de bienfaisance enregistré, est associée à l'Université Concordia et, de ce fait, elle est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers de la Fondation ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Estimations comptables

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés dans les états financiers et les notes afférentes aux états financiers. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

c) Comptabilité par entité

La Fondation est conçue de sorte à répondre aux divers besoins en matière d'investissement de l'université, à l'exception de son régime de retraite, par le biais de programmes d'investissement. Un programme d'investissement est un besoin spécifique en matière d'investissements qui bénéficiera de sa propre structure de comptabilisation et d'évaluation aux termes de laquelle le capital reçu et le rendement généré seront spécifiquement affectés au programme en question.

Pour Concordia, les besoins en matière d'investissements visent à accroître la capacité fiscale à l'égard des éléments suivants :

- les dons reçus, qu'ils soient en dotation ou dotés d'affectations, dans le but de soutenir le financement d'activités étudiantes, universitaires ou de recherche.
- les investissements en immobilisations et le budget d'immobilisation par l'intermédiaire de fonds d'amortissement, lesquels sont des fonds mis de côté pour rembourser les dettes de l'université.
- les régimes d'assurance collective et la gestion des fonds provenant des polices connexes.

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 avril 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Comptabilité par entité (suite)

La Fondation regroupe les programmes d'investissement suivants :

- programme relatif aux dotations (« END »);
- programme relatif aux fonds d'amortissement – investissements en immobilisations corporelles (« SFP »);
- déficit d'exploitation cumulé (« AOD »);
- programme relatif aux fonds d'amortissement – investissements en immobilisations liés au matériel et à l'informatique (« SFP-EQ »);
- programme relatif aux fonds provenant des assurances collectives (« GIP »);
- gestion du budget d'exploitation (« OBM »);
- programme d'optimisation de la gestion de trésorerie (« CMO »);
- programme relatif aux fonds d'amortissement des obligations CU de 2019 - MFQ (« MFQ »);
- programme relatif aux dons en nature illiquides et grevés d'affectations;
- programme relatif aux dotations spéciales – Jarislowsky Fraser (« JFL »);
- programme relatif aux dotations spéciales – Desjardins (« DESJ »);
- programme relatif aux dotations spéciales – GFI Investment Counsel Ltd. (« GFI »)
- programme de gestion des investissements Van Berkom (« VBIMP »);

L'intégralité de la valeur liquidative de la Fondation est comptabilisée en tant que montant à payer à l'Université Concordia.

d) Actifs financiers et passifs financiers

i) Évaluation initiale

Au moment de l'évaluation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers de la Fondation sont évalués à la juste valeur qui, dans le cas des actifs financiers et des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût amorti, est majorée ou minorée du montant des coûts de transaction et des frais de financement connexes. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 avril 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Actifs financiers et passifs financiers (suite)

ii) Évaluation ultérieure

Chaque date de clôture, la Fondation évalue ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût amorti (y compris toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception de la juste valeur des polices d'assurance vie, des fonds d'investissement et des actions ordinaires qui sont évalués à la juste valeur et des placements obligataires que la Fondation a choisi d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût amorti, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, et si la Fondation détermine qu'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier au cours de l'exercice, elle comptabilisera alors une réduction, à titre de perte de valeur, dans les résultats d'exploitation. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement à l'égard d'un actif financier évalué au coût amorti est comptabilisée dans les résultats d'exploitation de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

e) Comptabilisation des produits

La Fondation applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports.

Les recouvrements auprès de l'Université Concordia sont comptabilisés lorsque les charges sont engagées.

Les apports reçus sont comptabilisés en tant que montant à payer à l'Université Concordia dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si le recouvrement final est raisonnablement assuré.

f) Variation de la juste valeur des placements

Les placements sont comptabilisés à la date de la transaction, et les produits qui en découlent sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées lorsqu'elles surviennent.

g) Apports fournis sous forme de biens et de services

La Fondation comptabilise les apports de biens et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut être estimée de façon raisonnable et qu'elle aurait de toute manière dû acquérir ces biens et services aux fins de ses activités normales.

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 avril 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent fréquemment entre un montant positif et un montant négatif, les placements venant à échéance dans les trois mois suivant la date d'acquisition ou les placements rachetables en tout temps sans pénalité.

i) Conversion des devises

La Fondation utilise la méthode temporelle pour convertir les transactions libellées en devises. Selon cette méthode, les actifs monétaires et les passifs monétaires sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires sont convertis aux cours de change historiques, à l'exception de ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur, lesquels sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les écarts de change connexes sont comptabilisés dans les résultats d'exploitation de l'exercice. Les écarts de change sur les instruments financiers qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur sont inclus dans les variations de la juste valeur des placements.

j) Assurance vie

L'Assurance vie représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur marchande des polices d'assurance à l'acquisition et la valeur de rachat courante des polices d'assurance détenues.

2. Placements

	2024		2023	
	Valeur de marché	Coût	Valeur de marché	Coût
Capitaux propres	22 455 754 \$	18 375 472 \$	19 076 771 \$	16 886 055 \$
Obligations	9 159 085	9 790 015	7 200 191	7 667 145
Fonds d'investissement	330 561 498	280 402 496	338 281 251	309 339 171
Trésorerie détenue auprès d'institutions	39 841 650	39 763 250	–	–
	402 017 987 \$	348 331 233 \$	364 558 213 \$	333 892 371 \$

Au 30 avril 2024, le taux d'intérêt moyen pondéré des obligations était de 3,00 % (2,85 % en 2023) et leur durée moyenne pondérée était de 4,36 ans (3,94 ans en 2023).

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 avril 2024

3. Actif net à payer à l'Université Concordia

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	412 816 321 \$	357 645 490 \$
Augmentation (diminution) du montant à payer à l'Université Concordia au titre des activités d'investissement en immobilisations		
Transferts en capital reçus		
END et programmes spéciaux ¹⁾	15 578 329	44 687 569
GIP	1 453 574	2 284 098
CMO	–	30 000
	17 031 903	47 001 667
Transferts en capital retirés		
END et programmes spéciaux ¹⁾	(15 000)	(1 067 388)
GIP	(2 215 910)	(602 109)
CMO	(284 115)	–
	(2 515 025)	(1 669 497)
Bénéfice (perte) des activités d'investissement (note 6)	29 533 314	12 353 276
Recouvrements reçus de l'Université Concordia	(2 772 395)	(2 514 615)
Solde de clôture	454 094 118 \$	412 816 321 \$

¹⁾ Les programmes spéciaux comprennent notamment les suivants : SFP, AOD, SFP-EQ, OBM, MFQ, VBIMP, JFL, DESJ et GFI.

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 avril 2024

4. Distributions au titre du programme END et plus-value (moins-value) de la valeur de marché des programmes GIP et CMO

Les distributions représentent 3,5 % de la valeur de marché moyenne mobile sur 36 mois des programmes relatifs aux dotations respectives (à savoir END, JFL, DESJ et GFI), calculée mensuellement. La plus-value (moins-value) de la valeur de marché des programmes GIP et CMO correspond à la tranche des produits financiers affectée à chacun des deux programmes pour l'exercice.

	2024	2023
Distributions au titre du programme END et des programmes de dotations spéciales ¹⁾	5 155 355 \$	4 969 232 \$
Plus-value (moins-value) de la valeur de marché du programme GIP	395 000	274 087
Plus-value (moins-value) de la valeur de marché du programme CMO	1 438 029	919 284

¹⁾ Les programmes de dotations spéciales comprennent notamment les suivants : JFL, DESJ et GFI.

5. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
Honoraires professionnels (salaires et avantages sociaux du personnel de l'Université Concordia)	537 316 \$	447 015 \$
Honoraires professionnels – autres	18 401	57 365
Frais de gestion	350 672	354 638
Montant net à payer au titre des placements acquis	120 530	554 213
	1 026 919 \$	1 413 231 \$

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 avril 2024

6. Bénéfice (perte) des activités d'investissement

	2024	2023
Produits financiers		
Dividendes	2 647 332 \$	2 862 492 \$
Intérêts	4 615 232	2 199 876
Revenu de la société de personnes	1 409 240	2 064 178
Revenu des fonds en gestion commune	753 489	462 564
	9 425 293	7 589 110
Gains réalisés	(3 086 120)	1 987 296
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée	23 247 015	2 782 397
Frais de placement et autres charges	(52 874)	(5 527)
	29 533 314 \$	12 353 276 \$

7. Risques financiers

Il n'y a eu aucun changement important en ce qui a trait à l'exposition au risque au cours de l'exercice.

a) Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit en raison des actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, autres que les placements en actions ordinaires et dans des fonds d'investissement. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant le plus au risque de crédit sont les obligations de sociétés, puisque le défaut de l'une de ces parties à honorer ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

En outre, certains fonds d'investissement exposent indirectement la Fondation au risque de crédit.

Le risque est atténué en respectant les objectifs de placement décrits dans la politique d'investissement. Par ailleurs, nos gestionnaires surveillent cet aspect de manière régulière. À l'heure actuelle, la pondération des obligations de sociétés au sein du portefeuille de la Fondation est faible.

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 avril 2024

7. Risques financiers (suite)

b) Risque de marché

Les instruments financiers de la Fondation exposent cette dernière au risque de marché, notamment au risque de taux d'intérêt, au risque de change et à l'autre risque de prix, en raison de ses activités d'investissement.

i) Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Fondation au risque de taux d'intérêt découle des actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements obligataires portent intérêt à taux fixe, et la Fondation est donc exposée à la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt entraîne une variation de leur juste valeur.

En outre, certains placements dans des fonds d'investissement exposent indirectement la Fondation au risque de taux d'intérêt.

ii) Risque de change

La majorité des transactions sont effectuées en dollars canadiens. L'exposition de la Fondation au risque de change découle de ses ventes et achats de placements libellés en devises, principalement le dollar américain. Au 30 avril 2024, les actifs financiers libellés en devises représentaient des avoirs en trésorerie et en équivalents de trésorerie totalisant 353 528 \$ (3 039 941 \$ en 2023) et des placements totalisant 103 901 741 \$ (80 265 956 \$ en 2023).

En outre, certains placements dans des fonds d'investissement exposent indirectement la Fondation au risque de change.

iii) Autre risque de prix

L'exposition de la Fondation à l'autre risque de prix découle de ses placements dans des fonds d'investissement et de ses avoirs en actions ordinaires, car l'évolution des cours de ces instruments pourrait entraîner une variation de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie. En outre, certains placements dans des fonds d'investissement exposent indirectement la Fondation à l'autre risque de prix.

c) Risque de liquidité

L'exposition de la Fondation au risque de liquidité s'entend de la possibilité que celle-ci éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité à l'égard de tous les passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le risque de liquidité est atténué d'une part par la ligne de crédit de l'Université et d'autre part par l'investissement d'une partie des actifs dans des instruments financiers très liquides.

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 avril 2024

8. Engagements

Engagements en matière d'investissement

La Fondation s'est engagée à consentir des apports, au cours d'exercices à venir, aux termes de conventions conclues avec des gestionnaires de placements. Au 30 avril 2024, les engagements de la Fondation en matière d'investissement s'établissaient comme suit :

Capital-investissement	28 311 634 \$
------------------------	---------------

Le capital aux termes des engagements de financement susmentionnés pourrait être appelé par les différents gestionnaires, et ce, à différentes dates jusqu'en 2030. Cependant, de nombreux gestionnaires de fonds ont la possibilité de prolonger la période d'investissement, sous réserve de l'approbation des investisseurs.

9. Événement postérieur à la date de clôture

Changement de dénomination sociale

Le 31 juillet 2024, la dénomination sociale de la Fondation de l'Université Concordia a été changée pour Fonds intergénérationnel de l'Université Concordia (le « Fonds ») afin de mieux refléter l'objectif de croissance du patrimoine financier du Fonds de sorte à contribuer à la santé financière à long terme de l'Université, conformément aux orientations exemplaires en matière de gouvernance et de durabilité.